



## Vol à l'etalage rique encourus.

Par **Justin59**, le **20/08/2015 à 15:53**

Bonjour,

Je me suis fais prendre ce matin entrain de voler dans un Auchan j'en avais pour 53 €. (CD et dentifrice) oui que des choses con... Au moment de sortir les vigils mon encerclé et mon demandé de les suivre, ce que j'ai fais, il m'ont demandé si je savais pourquoi j'étais là j'ai dis oui car il avais les boîtes déballées devant lui. Il m'a donc demandé ma carte d'identité, ce que je n'est pas sur moi étant français on est pas systématiquement obligé de l'avoir. Mon père était là il lui on demandait la confirmation de mon identité (date de naissance, ville, adresse, nom, prénom). J'ai dus remplir un papier "dépôt de plainte simplifié" (ce que m'on dit) ou je reconnaissais avoir dérobé les objets. Je l'ai est payé directement à la caisse, et il m'ont dis que ce papier aller être transmis au procureur.

Voilà je voudrais savoir si je risque quelque chose ? à cause de cette connerie que j'ai faite... Je précise que c'est la première fois que je me fais prendre j'ai 20 ans étudiant et je voudrais savoir aussi si mon cassier aller en prendre un coup ou restera t'il vierge ?.

En vous remerciant de vos réponse :) car je suis dans le plus grand stress et si je suis convoqué et que ma mère l'apprend je serais dans la me.de.

Par **Portalis-25**, le **20/08/2015 à 16:07**

Bonjour,

Le vol est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45000€ d'amende

Dans votre cas le document rempli par les agents de sécurités n'est pas synonyme de poursuite. Le document est expédié au procureur de la République qui décide des suites à donner.

Je pense qu'il n'y aura qu'un simple rappel à la loi donc rien sur la casier vu que c'est votre 1ère fois

Par **louison123**, le **20/08/2015 à 16:38**

Bonjour,

Il y a un dépôt de plainte avec rec de vol donc il y aura un procès au pénal.

Vous allez recevoir dans quelques mois une convocation au tribunal, un sermon et une amende en guise de condamnation.

Cela ne va pas aller bien loin.

Donc jugement + inscription.

Si vous demandez un extrait de casier, vous n'aurez que le B3 (ne figure pas le vol)

Par **Justin59**, le **20/08/2015** à **22:18**

Bonjour,

Merci pour les réponses donc je risque pas grand chose ça va :) mais une autre question le chef de sécurité ma demandé de vider mes poches pour voir si j'avais rien d'autre de voler.

Dans ma poches j'avais un couteau suisse basique il m'a demandé pourquoi j'avais ça sur moi je lui ai répondu que je possédé toujours ce couteau sur moi (ce qui est vrai) et il m'a dit qu'il le confisqué... A t'il le droit j'ai rien remplis prouvant qu'il me l'a confisqué ?

Par **Portalis-25**, le **21/08/2015** à **09:04**

Je ne pense pas qu'il est le droit de confisqué un objet qui n'est pas été volé, il a outrepassé ses fonctions